

## Finances communales. L'opposition apporte sa réponse

Dans un communiqué, les élus du groupe « Cléder en avant » apportent une réponse à l'article paru samedi, dans nos colonnes, concernant les finances de la commune.

Ils considèrent l'analyse des finances communales présentée « pour le moins partielle, pour ne pas dire partielle ». Après l'appel au président de la CCBK, celui au préfet ne leur apparaît guère plus pertinent.

« Comme le reconnaît le préfet, la situation nouvelle remonte à 2003, c'est-à-dire la deuxième année où la CCBK prive la commune de Cléder des recettes auxquelles elle a droit. Par contre, limiter la portée de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes, qui ne vaut

effectivement que pour les années 2002, 2003 et 2004 permet d'occulter sciemment que les mêmes recours ont été effectués pour 2005, 2006, 2007 et 2008 ».

Selon ces élus, « les pertes pour la commune de Cléder sont exponentielles, l'accroissement du différentiel se creusant chaque année. Si les retours à attendre pour les exercices jugés (2002 à 2004) sont de l'ordre de 100.000 €, ils s'élèvent à 400.000 € pour les années 2005 à 2008, (voir le tableau publié sur le blog [www.cleder-en-avant.com](http://www.cleder-en-avant.com)) ».

### Les impôts les plus bas

« Dès lors, les ratios calculés changent fondamentalement,

en maintenant même les taux d'imposition actuels, les plus bas du département pour les communes d'égale strate, après avoir été baissés par trois fois depuis 1995 ». Par ailleurs, « Cléder en avant » souhaite rappeler que « le simple alignement des taux sur ceux de la commune voisine de Plouescat pourrait générer une recette supplémentaire de près d'1,5 M€ sur le mandat précédent, mais il a été considéré que cet argent était laissé à la disposition des budgets privés des Clédérois ». « Enfin, les années 2009 et 2010 verront la charge d'annuité d'emprunt diminuer de 47.500 € en 2009 et de 25.000 € en 2010, par achèvement des remboursements, sur 15 ans, d'emprunts pour 162.500 € et 105.000 € à des taux de l'ordre de 8,5 % quand ils sont de moitié aujourd'hui ».

« C'est, compte tenu de l'ensemble de ces éléments et dans l'attente des retours de recettes de la CCBK, que le choix de l'emprunt a été fait pour une politique d'investissement que le préfet qualifie d'importante ».

« Les marges de manœuvre existent donc bien (y compris en terme de dotation globale de fonctionnement à venir compte tenu de l'augmentation de population).

« Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la position du préfet sur la situation des finances de la CCBK où malgré une hausse de 22 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'absence totale de provisions pour les suites des jugements rendus, le prélèvement pour investissement est inexistant au budget 2008, quand il est de plus de 200.000 € pour la commune de Cléder ».